Mille et Une Danses d'Orient

Cours techniques

Niveau débutant
(1ère et 2e années de pratique)
avec Ann-Gaëlle Le Bihan
Vendredi 18h-19h30

Niveau initié
(3e et 4e années de pratique)
avec Manuela Figueira
Vendredi 18h-19h30

Niveau intermédiaire
(5e et 6e années de pratique)
avec Ann-Gaëlle Le Bihan
Vendredi 19h30-21h

Niveau avancé
(à partir de la 7e année de pratique)
avec Ann-Gaëlle Le Bihan
Vendredi 21h-22h30

6 mail Marcelle Henry 49000 Angers
asso1001dansesdorient@hotmail.fr
www.1001dansesdorient.fr

Bulletin d'inscription
Cours à l'unité

A remettre avec le paiement de 15 € par chèque ou espèce au début du cours à la professeure

Inscription obligatoire
au minimum 24h avant par mail à :
asso1001dansesdorient@hotmail.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél./portable :

E-mail :

☐ **Niveau débutant**
☐ **Niveau initié**
☐ **Niveau intermédiaire**
☐ **Niveau avancé**
(cocher le cours choisi)

Déclaration sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse orientale.

Je désire être informé(e) par mail de l'actualité de Mille et Une Danses d'Orient : oui / non (rayer la mention inutile)

Fait à, le

Signature du (de la) participant(e) ou de son(sa) représentant(e) légal(e) pour les mineur(e)s :

Règlement intérieur

L'inscription à toute activité de l'association implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

• L'association est ouverte à tous à partir de 16 ans.
• Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle de danse et à venir les rechercher. En décidant de le laisser venir et repartir seul, ils déchargent l'association (notamment en cas d'absence des professeures) pour tout problème qui surviendrait. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à un enfant en dehors des heures d'activités auquel il est inscrit et hors de la présence des professeures.
• Tout cours à l'unité commencé est dû et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.
• L'association se réserve le droit d'annuler un créneau de cours dans sa globalité si l'effectif est insuffisant.

En ce qui concerne le droit à l'image :
• L'association se réserve le droit de photographier et/ou de filmer les participants lors de tous types d'activités organisées par l'association (cours, représentations, et toutes autres activités encore non connues à ce jour), et à exploiter leur image dans un but non lucratif, image sur tous supports et en tous formats, insérés ou non dans des documents audiovisuels, informatiques, multimédias, sites web, éditions graphiques sous toutes ses formes, etc. Les prises de vues ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe de l'association, nationale et internationale, pour ses besoins de formation, de promotion ou d'information du public sur ses activités.
• L'association se réserve le droit de diffuser l'image des participants notamment par voie de presse écrite et/ou audiovisuelle et/ou informatique, en particulier sur son site internet désigné à l'adresse www.1001dansesdorient.fr, ou à toute autre adresse de site de l'association à venir, et sur ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.), mis en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter.
• Les participants aux cours ne sont pas autorisés à exploiter ni diffuser l'image d'autres participants ou professeurs sur des sites créés par eux (blogs, sites personnels ou professionnels), ni sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.).

Signature du (de la) participant(e) ou de son(sa) représentant(e) légal(e) pour les mineur(e)s précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :